



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mars, à 09h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2025

PRESENTS :

Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

N° 07/2025 – MISE A DISPOSITION DU LOCAL MEDIATHEQUE A L'ASSOCIATION LA CLIQUE SALLOISE

Madame Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2125-1 ;

Vu le projet de convention de mise à disposition du local - Médiathèque – Avenue Bocouenne – au profit de l'association La Clique Salloise à titre gratuit (*Annexe n°4*) ;

Considérant que l'association La Clique Salloise met à disposition du public une collection de documents qui figurent sur des supports variés permettant la consultation sur place et l'emprunt à domicile ;

Considérant que l'association La Clique Salloise est à but non lucratif et concoure à la satisfaction d'un intérêt général tenant à promouvoir la lecture et la culture ;

Considérant que le local – Médiathèque Avenue Bocouenne - dans sa configuration générale est susceptible de répondre au besoin de l'association La Clique Salloise ;



MAIRIE LES SALLES SUR VERDON



CONSEIL
MUNICIPAL

Considérant qu'il y a lieu, pour toutes ces raisons, de mettre à disposition le local Avenue Bocouenne à l'association La Clique Salloise ;

Considérant que la mise à disposition est consentie à titre gratuit sur une durée d'un an à compter de la signature de la convention.

Considérant que pour encadrer cette mise à disposition une convention de mise à disposition du local au bénéfice de l'association La Clique Salloise doit être conclue ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

AUTORISE la mise à disposition du local « Médiathèque avenue Bocouenne » à l'association La Clique Salloise

APPROUVE la convention de mise à disposition du local au bénéfice de l'association La Clique Salloise

AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUIGUES

